

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de Garons.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	19	21	6 novembre 2024	6 novembre 2024

Présents tous les membres sauf : Madame Marie-France RAINVILLE qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE et Laurence TRAZIC, Messieurs Michel QUENIN, Guillaume TARDIEU et Laurent CAUGANT.

Secrétaire de séance : Madame Josiane GAUDE.

Objet de la délibération DE202411 02 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte que le Conseil Municipal peut modifier le budget de la Commune, c'est-à-dire autoriser de nouvelles dépenses et recettes, à tout moment, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Elle indique que toute décision modificative doit respecter la règle de l'équilibre budgétaire : toute dépense nouvelle doit être compensée par une recette nouvelle ou par la diminution d'une autre dépense.

Elle précise que la décision modificative n°1 du budget permet d'ajuster les crédits nécessaires en fonctionnement et en investissement. Les dépenses et les recettes de la décision modificative s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	Dépenses	
		307 000,00
60613	chauffage urbain	-34 000,00
60628	autres fournitures non stockées	6 000,00
60636	vêtements de travail	3 000,00
615232	entretien réseaux	10 000,00
61551	entretien matériel roulant	2 000,00
61558	entretien autres biens mobiliers	2 000,00
6231	annonces et insertions	1 000,00
64111	rémunération principale	30 000,00
739116	prélèvement SRU	4 000,00
673	titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00
6811	dotations aux amortissements	280 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	Recettes	307 000,00
70876	remboursement de frais Nîmes Métropole	6 200,00
73212	dotation de solidarité communautaire	1 900,00
73118	autres contributions directes	2 000,00
73123	taxe additionnelle droits de mutation	15 000,00
74111	dotation forfaitaire	1 300,00
741121	dotation de solidarité rurale	56 400,00
741127	dotation nationale de péréquation	12 000,00
74611	DGD des communes	12 400,00
74833	allocations compensatrices	186 800,00
773	mandats annulés sur exercices antérieurs	13 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Comptes	Dépenses	337 800,00
10226	taxe d'aménagement	31 500,00
2151	réseaux de voirie	250 000,00
2313	constructions	-53 700,00
238	avances	110 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Comptes	Recettes	337 800,00
28158	Amortissements	280 000,00
10222	FCTVA	700,00
10226	taxe d'aménagement	31 500,00
13272	FEDER géothermie groupe scolaire	25 600,00

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Josiane GAUDE

Secrétaire de Séance



Alain DALMAS

Maire de Garons

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.